

Ilans austro-russes n'est peut-être pas aussi avancée qu'on a pu tout d'abord le croire, n'ont pas été sans influence sur la convalescence, rapide autant que subite, du grand chancelier de l'Allemagne du Nord.

— On nous écrit de Bordeaux : « L'affaire en diffamation intentée par le conseil municipal contre le *Journal de Bordeaux*, pour un article publié dans cette feuille le 1^{er} janvier dernier, a été appelée samedi devant la cour d'assises. M. Jean Baptiste Barrère, gérant du *Journal de Bordeaux*, M. Du Bois Halbrand, auteur de l'article incriminé ont été déclarés non coupables par le jury. En conséquence, la cour les déclare acquittés. »

Le correspondant russe de la *Gironde*, adresse à ce journal le récit suivant dont il garantit l'exactitude, mais qu'il est plus prudent d'accepter sous bénéfice d'inventaire :

« L'autre jour, au bal de la princesse Biellozelsky, on soupa par groupe de quatre et six personnes à de petites tables, disposées dans l'immense salle à manger. A une de ces tables se trouvait la grande duchesse Marie (ne pas confondre avec la jeune mariée; celle dont il est question est la duchesse de Leuchtenberg, fille aînée de feu l'empereur Nicolas et sœur de l'empereur actuel), la princesse Volhonsky, le prince de Galles et le prince de Reuss, ministre de la Prusse. Lorsque le vin de Champagne moussa dans les verres, la grande duchesse Marie, élevant sa voix, dit, en s'adressant à ses voisins : « Je bois à l'Alsace, à la Lorraine, et à leur prochain retour à la France; l'annexion de ces provinces est une infamie. »

Un moment de gêne générale suivit la stupéfaction causée par cette sortie, pour le moins hasardée en public. Cependant le prince de Galles fut le premier à se remettre et, choquant son verre à celui de la grande duchesse, il dit : « Madame, je m'associe à votre toast ! »

Le prince de Reuss, rouge comme un coq, eut la langue paralysée; mais il se leva de table et, se tournant vers un groupe qui était proche, il dit en allemand : « Cette femme est tout à fait timbrée. » (Textuel.)

Y Z et C* nous donnent dans la *Gaulois*, les détails suivants sur le premier spectacle du nouvel Opéra :

« On n'en sait rien encore et tout le monde s'en occupe un peu, à vrai dire. »

« Voici quel est le projet qui tient la corde, et dont je ne vous nommerai pas l'auteur : On confierait à Ambroise Thomas, le livret d'un opéra-ballet dans le genre de *Psyché* ou de la *Princesse d'Élide*. Ce livret retracerait à grands traits l'histoire de l'Opéra de Paris; on y ferait paraître les grands hommes et leurs œuvres personnifiées. Tous les demi-dieux de la musique, qui ont aujourd'hui leur buste sur les portiques de l'Opéra, formeraient, ce me semble, un chœur assez grandiose, dont le coryphée serait le plus mélodieux ou le plus puissant des quatre ou cinq grands maîtres. »

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 18 mars.

Le télégraphe vous aura sans doute porté, en même que cette lettre, le résultat de l'interpellation des membres de l'extrême-gauche. En choisissant des radicaux pour attaquer le ministère, l'opposition aura pris le meilleur moyen d'assurer sa défaite. Toutefois, rien ne sera changé dans la situation; le septennat n'en sera pas mieux accepté comme une solution, même provisoire, assez forte pour nous protéger contre une invasion de l'empire et du radicalisme. Soyez certain que les chefs de la majorité et le gouvernement lui-même se préoccupent de la nécessité de sortir enfin du système des expédients. Nous ne pouvons plus attendre longtemps sans nous exposer à des crises redoutables.

La prévision de débats importants et orageux, dans la séance de ce jour, avait attiré, à Versailles, une foule considérable de curieux et de curieuses qui, dès le matin, remplit les gares St-Lazare et Montparnasse.

Il n'y a encore aucune nouvelle de la bataille qui se prépare entre les armées carlistes et républicaines sous Bilbao. Le Roi Charles VII et le général Elio sont arrivés, le 12 mars, près de cette ville. Leur présence a vivement activé les opérations du siège. Le prix des vivres devient inabordable dans Bilbao. Un poulet se paie 25 fr. Le vin manque et les boissons qui le remplacent produisent de nombreux cas de choléra. La division est de jour en jour plus grande entre la garnison et la population. Celle-ci demande à capituler. Le gouverneur militaire Castillo est soupçonné de carlisme et cela parce qu'il oblige les soldats... à entendre la messe.

Les assiégés servent Bilbao de plus en plus et viennent de faire une prise importante, celle de 300 caissons de poudre que les assiégés avaient dans des caves près de leurs batteries; c'est au commandant du 4^e bataillon de Castille qu'est dû ce succès.

Quelques feuilles prétendent que M. Lavandero, qu'elles appellent ministre des finances de don Carlos, est parti de Bayonne pour Madrid, afin de jeter les bases d'un autre *convenio* de Vergara.

D'abord, cet ancien intendan carliste n'est pas ministre du Roi, par la raison bien simple que S.M. n'a pas encore nommé son ministère. Don Carlos s'est voué tout entier à armer ses volontaires et à vaincre ses ennemis.

M. Lavandero a ses propriétés à Tolède, où il habite avec sa famille. Depuis 1868, il est venu plusieurs fois présenter ses hommages à S. M.

Il rentre chez lui une fois de plus et voilà tout.

Le *Journal des Débats* publie une correspondance de Madrid qui n'hésite pas à signaler l'héroïsme avec lequel les carlistes supportent les privations les plus extrêmes. Tout

leur manque, dit ce correspondant républicain, et c'est à peine s'ils se plaignent; on s'étonne, ajoute-t-il, que les *fanatismes* puissent porter les hommes à tant d'abnégation et de constance. La foi religieuse et politique, c'est pour les correspondants des *Débats* du *fanatisme*.

Tandis que les dépêches confirment que M. de Bismarck est bien réellement atteint de la goutte, ces mêmes dépêches nous font connaître les votes du conseil fédéral allemand qui multiplie les rigueurs contre le clergé catholique et condamne à la perte de leur nationalité et à l'expulsion des ecclésiastiques qui ne se soumettront pas au retrait de leurs fonctions spirituelles.

Voilà tous ces protestants, juifs et librepenseurs allemands qui rivalisent avec les persécuteurs de la Chine et du Tonquin.

L'*Univers* reparaitra demain soir après les deux mois de suspension dont il a été frappé, pour calmer les colères de M. de Bismarck.

P. S. — Il y a eu, hier au soir, à Versailles, une réunion des membres de l'extrême droite au sujet de la conduite à tenir dans la séance de ce jour. Il a été décidé que chaque membre parlerait en son nom personnel.

C'est définitivement vendredi prochain que M. Batbie déposera le projet de loi électoral au nom de la commission des Trente. Ce soir, le *Pays* déclare persister dans son refus d'approuver la candidature bonapartiste qui, en se posant dans la Gironde, ne peut servir que la cause radicale.

L'Assemblée ne prendra ses vacances de Pâques qu'après avoir trouvé les 20 millions que le rejet de l'impôt du sel l'oblige de chercher ailleurs.

M. de Saint-Paul, ancien sénateur, retenu à Paris par une grave maladie, n'a pu se rendre, le 16 mars, à Chislehurst.

DE SAINT-CRÉRON.

LETRE DE VERSAILLES

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Versailles, 18 mars 1874, 5 h.

Dès une heure et demie toutes les tribunes sont bondées; parmi les personnages de distinction, nous remarquons M. de Beyens, ministre de Belgique, M. de Moltke-Haotfeldt, ambassadeur de Danemark et sa femme, MM. Babouin, Floquet, Ferdinand David, Valentin, anciens députés, M. le général de Saint-Sauveur, Mmes de Rainneville, d'Harcourt, Decazes, Depeyre et sa fille, de Partz, Broët, etc.

A deux heures vingt minutes, M. Buffet s'assied au fauteuil, mais c'est seulement à 2 heures 35 minutes que commence le débat; contrairement à l'attente générale, c'est M. Challemel-Lacour qui monte à la tribune et non M. Lepère; ce n'est pas le ministère qui s'en plaindra, car l'intervention de l'ancien procureur de Lyon donne immédiatement à l'interpellation son véritable caractère et ne permet pas que personne puisse s'y tromper, fut-ce dans la droite la plus extrême. M. Challemel-Lacour est de haute taille, mince, élancé; la figure est intelligente, mais dure et fatale; les cheveux et la barbe sont gris et blancs, la voix est sèche, l'accent est tranchant; comme orateur, M. Challemel-Lacour possède un talent incontestable, mais à la condition qu'il ait longuement étudié et préparé ses discours; à l'encontre de M. Lepère, il manque absolument de modération, il a des violences que l'on sent préméditées et qui n'en sont que plus odieuses.

Le silence s'établit peu à peu et l'orateur commence par demander que les ministres viennent à la tribune répéter et compléter les paroles prononcées par le maréchal de Mac-Mahon au tribunal de commerce; puis entrant dans son sujet il critique le septennat, mais déclare que ses amis et lui lui respectent comme ils respectent toutes les lois; cette assertion excite une certaine hilarité chez plusieurs députés, une certaine indignation chez d'autres;

M. Challemel-Lacour réclame du gouvernement une déclaration catégorique sur la question de savoir si le septennat est la république ou la monarchie; il reproche au duc de Broglie d'avoir toujours maintenu l'équivoque, puis s'attache à démontrer que la république existe en fait et en droit; à mesure que l'orateur développe son argumentation, il accentue ses critiques contre l'extrême droite qui a eu le tort inexplicable de ses yeux de refuser l'alliance que lui proposait l'extrême gauche; il redouble ses attaques contre le gouvernement; à plusieurs reprises ses paroles soulèvent les protestations de la majorité et les applaudissements de l'extrême gauche; le centre gauche reste froid.

Rappelant les espérances monarchiques, il cite la polémique de l'*Union* disant que ce journal ne sera récusé par personne à droite; cette affirmation est accueillie par de nombreuses protestations. Plus loin il assure que la France veut la République et on lui crie: laquelle? — Celle, répond-il, qui s'appuie sur la souveraineté nationale, sur le respect de toutes les lois, de toutes les libertés, qui combat les anarchistes et les monarchistes; la gauche applaudit avec frénésie et la droite ne peut retenir quelques exclamations en songeant à la manière dont l'orateur et ses amis ont respecté la souveraineté nationale, la loi et la liberté quand ils étaient au pouvoir.

Plus loin encore je saisis au passage une attaque contre les bonapartistes; M. Challemel-Lacour est bien décidé à ne pas chercher d'alliés autre part que dans le centre gauche dont il provoque facilement l'approbation en appelant M. Thiers un grand citoyen, ce qui soulève pour un moment un tonnerre d'applaudissements dans cette fraction de l'Assemblée.

M. Challemel-Lacour n'a terminé qu'au bout de deux heures et après une violente sortie contre les bonapartistes, un discours plutôt fait pour le pays que pour l'Assemblée et où l'on sent l'amertume de la défaite pressentie.

Quand l'orateur est descendu de la tribune, il y a eu une suspension de séance de vingt minutes environ que les différentes parties de la majorité ont employées à se concer-

ter sur l'attitude qu'il convenait de prendre.

M. le duc de Broglie a ensuite pris la parole et il est à la tribune à l'heure à laquelle je termine cette lettre; il a commencé par rappeler la dictature de M. Gambetta et répondu à M. Challemel-Lacour qu'il ne se croyait pas le droit dans une circulaire de décider des questions que l'Assemblée avait laissées en suspens. Je reviendrai demain sur la fin de la séance mais je puis vous dire dès à présent que le succès du cabinet est assuré.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du mercredi 18 mars 1874.

Bien avant l'heure fixée pour l'ouverture de la séance, une foule énorme, dans laquelle domine l'élément féminin, a envahi la salle des séances.

Citons au hasard Mmes Decazes, Depeyre, de Rainneville, d'Harcourt, de Brémont, etc.

Dans la tribune des anciens députés, nous remarquons MM. Dréolle, Floquet, de Kératry, etc., etc.

Les députés, forment, dans la salle, des groupes nombreux et animés. En attendant l'heure de l'ouverture de la séance, notons une nouvelle d'après laquelle, au lieu de présenter un ordre du jour, l'extrême droite, par l'organe de M. de Cazezove de Pradines, se contenta de faire une déclaration de principe.

MM. de Beyens, ministre de Belgique, Appony, ministre d'Autriche, et de Moltke, ministre de Danemark, occupent la loge diplomatique avec leurs femmes.

A deux heures et demie, M. Buffet monte au bureau, et M. Desjardins, l'un des secrétaires, lit le procès-verbal, qui est adopté sans rectification.

Pendant dix minutes environ, la séance est suspendue, pour laisser les députés regarder leurs bancs.

Au banc des ministres se trouvent MM. de Broglie et Depeyre.

M. CHALLEMEL-LACOUR monte à la tribune.

Le silence s'établit lentement. Après avoir dit que la crise des affaires s'aggrave, M. CHALLEMEL-LACOUR constate qu'un très grand malaise règne dans les esprits.

C'est pour cela que, malgré les six semaines qui se sont écoulées depuis le jour où son interpellation a été déposée, il l'a maintenue.

Avant tout, M. Challemel-Lacour ne veut pas éveiller les susceptibilités des partis, son patriotisme s'y oppose.

Il critique, en termes mesurés, la circulaire de M. de Broglie sur la loi sur les maires.

Si l'auteur parle de M. le ministre de l'intérieur, l'orateur ne veut pas parler de M. le président de la République, pour ne pas l'amoindrir.

Cependant, on peut se dispenser de faire remarquer que M. le président de la République a pleinement couvert son ministère dans la visite qu'il a faite au tribunal de commerce.

En faisant cela, M. le président de la République a voulu rassurer la France, qui a si besoin d'être rassurée. (Rumeurs diverses.)

L'orateur demande que ces paroles soient prononcées à la tribune de l'Assemblée et complètes.

A propos de la loi sur les maires, il constate que, même ceux qui l'ont votée, ont fait leurs réserves dans des lettres rendues publiques.

M. CHALLEMEL-LACOUR explique ensuite pourquoi ses amis et lui ont combattu le septennat.

Il trouve que les républicains sont les seuls qui se soient soumis au septennat!

(De bruyantes réclamations accueillent cette déclaration.)

Quand le silence s'est rétabli, M. Challemel-Lacour continue en disant qu'un homme dont l'honorabilité est indiscutable, et dont la parole est écoutée, a critiqué cette loi du Septennat, que, dans certains groupes de l'Assemblée d'ailleurs, on affecte de ne considérer que comme un moyen de servir ses propres intérêts.

M. DAHIREL interrompt en ce moment pour dire que, pour lui, le septennat n'est qu'un moyen pour faire la monarchie.

M. CHALLEMEL-LACOUR pense qu'il est temps que l'équivoque cesse.

L'orateur s'attache à démontrer que la prorogation du 20 novembre a une signification républicaine.

Il cite à l'appui de cette opinion les déclarations du maréchal-président.

M. Challemel-Lacour ajoute que la confiance ne s'est pas rétablie malgré cela, parce que le gouvernement a constamment combattu la République depuis la prorogation.

L'orateur fait remarquer que les auxiliaires du cabinet éprouvent eux-mêmes de la défiance.

Il déclare que le gouvernement du 24 mai a abusé tout le monde par la prorogation.

M. Challemel-Lacour ajoute que la France a soif de se reposer dans la République.

L'orateur rend hommage au gouvernement antérieur au 24 mai, et en particulier à M. Thiers. (Applaudissements à gauche.)

M. Challemel-Lacour continue en déclarant qu'il est temps que le pays sache à quoi s'en tenir sur la politique intérieure et extérieure du cabinet.

L'orateur rappelle la lettre de M. Rouher. Il parle de la manifestation de Chislehurst, qu'il considère comme une insulte au pays et une humiliation pour le gouvernement.

L'orateur reproche au gouvernement de n'avoir pas de principe et s'élève contre la révocation des maires.

L'orateur conclut, en demandant au ministre de l'intérieur, si, en déclarant dans la circulaire du 22 janvier le pouvoir du président de la République élevé au-dessus de toute contestation, il n'a pas entendu déclarer ce pouvoir élevé au-dessus de toute compétition monarchique, et s'il ne se propose pas de punir désormais par la loi les actes et manœuvres tendant à renverser la

forme du gouvernement existante. (Applaudissements à gauche et au centre gauche.)

L'orateur descend de la tribune à 4 heures et demie.

Paris, 18 mars, 9 h. soir.

Après la réponse de M. le duc de Broglie à l'interpellation de la gauche, l'Assemblée adopte l'ordre du jour pur et simple par 380 voix contre 318.

Majorité en faveur du gouvernement 62 voix.

Le Socialisme dans les campagnes.

Le tribunal civil de Riom a jugé la semaine dernière un procès qui prouve les ravages que fait la propagande socialiste dans les campagnes de cette contrée.

M^{me} la comtesse de Laroche possède à Bussière une ferme de 30 hectares louée au sieur Pierre Talle depuis 1868. Talle a peu de famille, outre sa femme et ses deux fils, il avait avec lui un beau-frère avec sa fille.

Depuis quelques années, Talle ne payait plus que des à-compte sur son prix de ferme. De plus il se permettait d'abattre des arbres pour son usage, malgré les clauses du bail qui lui refusait ce droit.

Le mandataire de M^{me} Laroche l'aborde au moment où il abattait un arbre et lui demande de quel droit il se permet cette violation du bail. Talle lui répond que cet arbre lui appartient ainsi que toute la propriété, et que M^{me} de Laroche ne possédait plus rien. Du reste, la famille Talle tenait le même langage dans tout le pays.

M^{me} de Laroche assigna Talle en paiement des arriérés, plus de dommages et intérêts et en résiliation de bail. Le tribunal prononça cette résiliation.

Lorsqu'il fallut vider les lieux, les Talle résistèrent à la sommation de l'huissier; il fallut employer la force et recourir à la gendarmerie. Tous les Talle avec leur beau-frère se barricadèrent et accablèrent les gendarmes d'injures et de coups. Mais force resta à la loi.

Dans leurs perquisitions les agents découvrirent un souterrain fermé par une trappe, dans lequel ils découvrirent un assemblage bizarre d'objets divers, des croix, des bénitiers, puis des brochures de l'*Internationale*, entre autres la brochure intitulée : *Solution des questions sociales*.

Poursuivi devant le tribunal correctionnel pour délit de résistance armée à la force publique, Pierre Talle a persisté à soutenir que la ferme doit lui appartenir.

Il s'appuie sur la maxime de l'*Internationale* : « l'outil à l'ouvrier, le champ au laboureur. » Les témoins d'ailleurs l'ont entendu répéter souvent : « Quand nous serons les maîtres, nous saurons bien partager les terres. »

Il parait que c'est Brun, le beau-frère, récemment venu de Saint-Etienne, qui avait endoctriné Talle et sa famille.

« D'où vous vient, dit le président, le droit d'occuper la ferme malgré la propriété? »

« De mon père, dit Brun, de mon Père qui est au Ciel, qui a voulu que tous les hommes fussent égaux, et que le fruit de leur travail leur appartint. »

Les doctrines de Brun sur la famille et le mariage sont analogues à sa doctrine sur la propriété.

C'est la réduction de la société humaine à la pure bestialité.

M. le substitut Bertrand ne s'est pas borné à flétrir ces doctrines, il a démontré que le droit de les propager est un droit anti-social, ou plutôt un suicide social; on en a la preuve par les ravages qu'il produit dans les masses populaires. En effet, les doctrines de Brun et des Talle se répandent comme le phylloxera dans plusieurs contrées de la France, et y développent une haine sourde contre les propriétaires, contre le clergé, contre tout ce qui représente une fonction, un devoir, une loi sociale.

Souvent, en venant à l'office le dimanche, les paysans peuvent lire sur la porte de l'église des affiches qui leur annoncent l'heure prochaine où les biens détenus par les riches seront vendus aux travailleurs qui les cultivent et qui ont seuls droit de les posséder.

On rappelle, à ce sujet, qu'il y a vingt-quatre ans, le jour même où M. Ledru-Rollin se sauvait par un vasistas du Conservatoire des Arts et Métiers, une tentative de jacquerie éclata dans le midi du département de l'Ailier : huit cents cultivateurs, armés de faux, de fusils, de piques, se réunirent pour se faire attribuer les propriétés à leur convenance par les meneurs de l'insurrection projetée.

Déjà plusieurs propriétés avaient été pillées, lorsque les chefs apprirent que l'insurrection parisienne avait été réprimée et que M. Ledru-Rollin était en fuite. Aussitôt les meneurs disparurent à son exemple, et la police ne mit la main que sur les dupes, comme il arrive toujours.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Les nouvelles d'Espagne ne signalent aucun fait important depuis la capture du général Nouvilas et de sa colonne dans la Catalogne.

D'après une dépêche du *Times*, cette colonne se composait de 2,500 hommes et 130 chevaux. Ce brillant fait d'armes a eu lieu près d'Olot, que Nouvilas voulait secourir. Cette ville a été aussitôt évacuée par les troupes républicaines.

Cette victoire a jeté la consternation à Barcelone, où l'on commence à craindre sérieusement que les carlistes ne soient bientôt maîtres de toute la Catalogne et ne viennent mettre le siège devant la capitale de la province, qui, aujourd'hui déjà, n'a plus d'autres communications sûres que du côté de la mer. Le gouvernement de Madrid semble décidé à faire en Catalogne ce qu'il a fait dans la Biscaie, évacuer les petites places fortes pour renforcer, au moyen de leurs garnisons, celles des grandes villes, qui sont complètement insuffisantes. C'est

ainsi que Villefranche a été abandonné par les républicains. Les armes et les munitions ont été transportées à Barcelone. Il ne reste sur la ligne de Tarragone, comme point fortifié encore occupé par les troupes du Gouvernement, que la place de Martorell, qui sera aussi probablement abandonnée.

Du Nord, nous n'avons aucune nouvelle digne d'être signalée. Les carlistes ont intercepté les communications par chemin de fer entre Miranda et Burgos. On pense toujours que les hostilités seront reprises aujourd'hui jeudi.

Un combat a eu lieu samedi 14, près d'Auch, petite ville espagnole, située à six lieues de la frontière française. L'engagement, commencé à une heure après-midi, s'est terminé à sept heures du soir. Les républicains étaient au nombre de 3,500, et les carlistes de 3,000.

Les premiers étaient conduits par le général Nouvilas, qui commande la province de Gérone, et les seconds par les généraux Saballs, Huguet, Miret et Villeprat. Les carlistes ont fait un nombre considérable de prisonniers, pris quatre canons de montagne, toutes les armes, 200 chevaux et tout le butin.

ROUBAIX -- TOURCOING

ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix.

Suite de la session ordinaire de février.

Séance du 18 mars 1874.

Présidence de M. Louis Watine.

Sont présents : MM. L. Watine, Scrépel-Roussel, Toulemonde-Nollet, Motte-Bosaut, adjoints ; Delepote-Bayart, A. Famechon, Achille Scrépel, Joseph Quint, Ch. Junker, Ch. Daudet, A. Hindré, Henri Parent, Pierre Flipo, Henri Scrépel, Moïse Rogier, Paulin Richard, Delcourt-Tiers, Godelroy, A. Talon, Augustin Morel, Charles Roussel, J.-B. Delplanque, A. Barboux, Léon Foveau.

Sont absents : MM. C. Descat, maire, J. Deregnaucourt, Edouard Delattre, empêchés; Labbe Copin, L. Willem, en voyage ; Désiré Sival, C. Castel, Dellebecq-Desfontaines, Louis Barbotin indisposé, Carrette-Pennel, B. Coulogne.

M. le président déclare au conseil que le greffe étant surchargé de besogne, il n'a pu être procédé à la transcription des procès-verbaux des deux séances antérieures;

Le Conseil,

Vote pour être inscrit au budget de 1874, un crédit de 1,800 fr. pour travaux de peinture à exécuter à la maison d'habitation de l'école des filles au Tilleul;

Approuve un état de sommes irrécouvrables présenté par le receveur municipal, le décharge en conséquence de fr. 34,88 c.;

Approuve une modification au cahier des charges de l'entretien du cimetière;

Par 14 voix contre 10 confirme une proposition de la commission des finances tendant : 1^o à accorder un 4^{me} vicaire demandé par M. le curé de Ste-Elisabeth, 2^o à porter de 400 à 600 fr. l'indemnité de logement des 4 vicaires, 3^o à supprimer le traitement de 600 fr. qui avait été accordé à titre provisoire au troisième vicairé; trois conseillers s'abstiennent de voter;

Adopte un devis s'élevant à fr. 4,500 à inscrire au budget 1874 pour travaux d'amélioration à l'hôpital;

Approuve un rapport de la commission chargée d'examiner les opérations du Mont-de-Piété; décide que le Mont-de-Piété sera conservé dans l'état actuel, approuve une demande que le directeur de l'établissement se propose d'adresser à M. le préfet du Nord relativement au taux de l'intérêt; j'explique le vœu que, aussitôt que les bénéfices auront couvert les pertes subies par la caisse municipale, le taux de la perception soit baissé dans la proportion des bénéfices réalisés dans les années précédentes;

Vote pour être précédée sur le budget 1873 des écoles académiques une indemnité de 300 francs à M. Aristide Faidherbe pour son cours public de mathématiques;

Confirme la délibération prise le 22 octobre 1872 pour la rue n^o 128 (rue P. Motte);

A l'unanimité approuve le rapport de la commission des travaux confiant à l'administration municipale le soin de faire, dans le plus bref délai possible, les démarches utiles pour obtenir de l'Etat, en faveur de la ville de Roubaix, la concession d'un réseau de tramways dont le tracé est joint au rapport du directeur des travaux municipaux;

Le Conseil ne prenant pas en considération la proposition faite par la ville de Tourcoing de travaux supplémentaires à la distribution des eaux de la Lys, demande que l'administration cherche les moyens de pourvoir dans le plus bref délai aux besoins les plus urgents de l'industrie.

Renvoie à l'étude de la commission des Ecoles un projet de travaux d'agrandissement à l'École de Blanchemaille;

Par 14 voix contre 10 approuve le rapport de la commission des finances et prend la délibération suivante :

« L'administration des hospices maintiendra à l'hôpital 150 lits au minimum durant l'année 1874;

« Le conseil, de son côté, s'engage à